

Envoi par mail uniquement

VENTE (P°) COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE / SIX ENVIRONNEMENT (BRANGEON RECYCLAGE - BUSSAC-FORET)
1040961 /AHB /NH

Notaires

Stéphane FRAPPIER
Nicolas TEXEREAU
Anne-Hélène BIOTTEAU
Antoine BARANGER

Droit immobilier

Elisabeth TESSIER
Notaire

Immobilier professionnel

Promotion immobilière

Collectivités locales

Nadège HERBRETEAU

Notaire

Maëlle FARDIN

Notaire

Droit immobilier

Promesses de vente

Sophie JEANNEAU

Notaire

Droit de la famille

Mélanie CAULTON-TARIMY

Notaire

Droit Patrimonial de la Famille

Charlotte BEBIEN

Notaire

Gestion de Patrimoine

Yves BATARDIERE

Ingénieur patrimonial

Négociation immobilière

Nicolas MANCEAU

06.87.89.50.15

OUVERTURE DES BUREAUX

Du lundi au vendredi

9h30 à 12h / 13h45 à 18h

Samedi : 9h à 12h

Parking privé rue des Blanchisseurs

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Nadège HERBRETEAU, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « NÉOLIA Notaires », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à CHOLET (Maine-et-Loire), 28, avenue du Maréchal Foch, CERTIFIE ET ATTESTE,

QUE :

La Société dénommée BRANGEON RECYCLAGE, dont le siège est à CHOLET (49300) 4, rue Chevreul, identifiée au SIREN sous le numéro 062 200 753 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

SE PROPOSE(NT) D'ACQUERIR DE :

La **COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE**, Autre collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la CHARENTE MARITIME, dont l'adresse est à JONZAC (17500), 7 rue Taillefer, identifiée au SIREN sous le numéro 200041523.

Le bien dont la désignation suit :

DESIGNATION

A BUSSAC-FORET (CHARENTE-MARITIME) 17210 Les Chataignons,
Un terrain

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZK	77	Les Chataignons	02 ha 51 a 72 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

PRIX

Moyennant le prix principal de SEPT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE CENT SOIXANTE EUROS (755 160,00 EUR).

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée incluse au taux de 20 %.

Le prix hors taxe s'élève à : SIX CENT VINGT-NEUF MILLE TROIS CENTS EUROS (629.300,00 EUR),

La taxe sur la valeur ajoutée s'élève à: CENT VINGT-CINQ MILLE HUIT CENT SOIXANTE EUROS (125.860,00 EUR).

Les frais afférents à cet acte sont évalués à la somme de dix mille euros (10 000,00 eur), en ce non compris les frais de prêt éventuel.

Etant ici précisé que ces frais d'acte sont basés sur un engagement de construire sur l'intégralité de la parcelle acquise.

Dans l'hypothèse où la surface construite serait moindre, il conviendra de procéder à un nouveau calcul de ces frais, en intégrant des droits de mutation au taux de droit commun.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Nadège HERBRETEAU

Fait à CHOLET
Le 03 mai 2023

